

Message 2020-05-10 Les femmes dans l'Église – Part 3

Bonjour chers frères et sœurs. Je suis heureux de vous revoir ce matin... Bon, il n'y a que vous qui me revoyez vraiment en fait... Alors, vivement que l'on se revoit vraiment. Je vous salue tous bien chaleureusement en tout cas. Portez-vous bien, par la grâce de notre Seigneur !

0- Introduction

3^{ème} et dernier dimanche sur notre thématique des femmes dans l'Église... Un 4^{ème} m'aurait été utile mais du coup, j'ai essayé de condenser ce matin pour conclure, mais j'ai un peu échoué, veuillez m'en excuser, alors ce sera un peu plus long que d'habitude, mais je l'espère captivant !... Sujet que j'ai qualifié de doctrinalement secondaire mais qui a une telle incidence sur le quotidien des Églises et le côté pratique de leur organisation que je ne peux pas le bâcler... Alors continuons à avancer pas à pas...

Dimanche dernier, j'espère avoir montré avec suffisamment de clarté que la Bible énonce des occasions, nombreuses et variées, y compris en assemblée d'Église, où les femmes peuvent enseigner... Ainsi, sur la base du verset clef de **1 Timothée 2.12**, à la question « la femme peut-elle enseigner dans l'Église ? », nous avons pour le moment répondu « oui mais avec des restrictions » car le verset dit effectivement **DIA01 « Je ne permets pas à une femme d'enseigner en prenant autorité sur l'homme »**. C'est le point où nous en étions arrivé... Vous me direz peut-être que l'on aurait pu gagner du temps en ouvrant directement la Bible version Semeur pour y lire le verset ainsi traduit... Peut-être, mais je crois que notre cheminement même s'il est plus lent, nous a permis de trouver une cohérence biblique résolvant des contradictions apparentes entre différents passages du NT.

3 parties à notre réflexion ce matin : 1) prendre autorité, « avoir » autorité ou « usurper » l'autorité ? 2) Quelle autorité ?, et 3) Ministères d'autorité.

1- « Prendre autorité »

DIA02 « Prendre autorité »... 2 petits mots en français. En grec c'est un seul mot, αὐθεντέω (authenteō) et beaucoup repose sur la bonne compréhension de ce mot... Il semble y avoir consensus sur le fait que le mot grec concerne bien l'exercice de l'autorité, mais le débat, énorme débat, réside dans le fait de savoir s'il a une connotation négative ou positive... Est-ce que l'on pinaillerait pas un peu quand même ? Peut-être mais c'est un fait !... S'il y a connotation négative, alors il s'agirait dans ce verset d'une condamnation du mauvais exercice de l'autorité, de la domination dans le mauvais sens du terme, ce à quoi tout le monde ne peut qu'acquiescer, pour les femmes en l'occurrence, mais plus généralement de la part des hommes aussi bien sûr... Si au contraire, il n'a pas de connotations péjorative, alors de là découle la compréhension selon laquelle Paul interdit à la femme d'exercer l'autorité sur l'homme dans l'Église en général, et pas simplement de l'exercer d'une mauvaise manière...

Ce mot n'est utilisé qu'une seule fois dans toute la Bible alors il n'est pas possible d'en comparer les usages en recoupant avec d'autres versets... Des spécialistes linguistiques ont donc fait des recherches et des études de ce mot dans le reste de la littérature grecque et à ce jour on n'en a retrouvé que 7 ou 8 utilisations sur une période allant grosso modo de -100 avant JC à +300 après JC. Ce petit nombre explique les difficultés d'interprétation de ce verset... J'ai personnellement lu l'étude sémantique la plus récente de ce mot et de ses dérivés. Elle date de 2006. C'est une étude bien fouillée. Mais même si je ne suis pas spécialiste, autant elle démontre bien que le sens quasi certain du mot est bien l'autorité, ce qui fait consensus je le disais, autant je trouve beaucoup moins bien étayées et documentées les conclusions sur le fait que c'est bien avec une connotation positive qu'il faut le comprendre, et on peut objectivement soupçonner un certain parti-pris dans la façon dont c'est amené... Je ne suis peut-être pas objectif, mais je crois que ce n'est pas objectif...

a) Avoir autorité

DIA03 Si le terme n'a pas de connotation négative, compréhension possible mais pas obligatoire, alors le « [je ne permets pas à la femme d'enseigner en prenant autorité sur l'homme](#) » serait en fait à comprendre comme voulant dire « [je ne permets pas à la femme d'enseigner en ayant autorité sur l'homme](#) ». Il faut alors distinguer entre les cas de figure où il y a enseignement d'autorité et enseignement n'ayant pas, ou ne faisant pas, autorité... Comment se fait une telle distinction ? Dans ce que j'ai pu parcourir des différents points de vue en la matière, car il y a là encore toute une déclinaison de positions, la ligne de démarcation, variable de l'un à l'autre, se définit autour de 3 catégories principales de questions, soit à considérer de façon indépendante, soit de façon interdépendante : (i) question d'auditeur ou d'auditoire de l'enseignement, avec notamment des notions d'âge ou de sexe ou de conversion, (ii) question de format du rassemblement concerné par l'enseignement, ou (iii) question de contenu dudit enseignement...

- i) Question d'auditeur ou d'auditoire : Certains avancent une ligne de démarcation parmi les personnes enseignables par une femme entre les hommes d'un côté, à qui elle ne peut pas enseigner car ce serait un enseignement d'autorité, et les femmes et les enfants d'un autre, à qui elle peut enseigner et sur lesquels elle peut avoir autorité... Quels âges les enfants ?... 21 ans, l'âge à partir duquel on décomptait les hommes d'Israël dans l'AT ? C'était l'âge de majorité en France jusqu'en 1974, depuis c'est 18 ans... Oui mais la majorité sexuelle c'est 15 ans... Aux Etats-Unis, c'est toujours 21 ans dans certains états, d'autres ont 19. La plupart, c'est 18... La majorité religieuse pour les garçons Juifs, célébrée par la Bar Mizvah, c'est 13 ans... Hum, y a-t-il une géométrie variable ? Quelle est la bonne limite séparative pour être biblique ?... Moi, je trouve le critère compliqué à définir, non ?...

DIA04 En outre, comme nous l'avons vu semaine dernière, avec [Matthieu 28 \(19-20\)](#) ou [Romains 16 \(1-7\)](#) il est clair pour quasiment tout le monde que la femme peut enseigner l'Évangile à des non-chrétiens, y compris si ces non-chrétiens sont des hommes. Pour annoncer et exposer la Bonne Nouvelle aux incroyants pour en faire des disciples, on parle bien aussi du terme enseigner (*didaskō*) (cf. [Actes 4.18, 5.21, 25, 28, 42](#)). C'est un droit et même un devoir... Je n'ai pas trop réussi à trouver si en enseignant des hommes non-chrétiens, il faut comprendre que la femme n'a effectivement pas autorité sur eux, ou plutôt qu'elle a autorité sur eux mais comme ils ne sont pas chrétiens ça ne compte pas, mais là, c'est moi qui pinaille alors laissons de côté ce genre de considération...

La distinction serait donc plutôt à faire entre hommes non convertis, auxquels les femmes peuvent enseigner, et hommes convertis auxquels elle ne peuvent pas, ou plus, du fait de cette question d'autorité... Oui, mais les versets de [1 Corinthiens 14 \(26\)](#) et [Colossiens 3 \(16\)](#) que nous avons aussi considérés semblent laisser la porte ouverte aux femmes enseignant des hommes convertis. Et il y a aussi l'exemple de Priscille, en [Actes 18 \(25-26\)](#) : une femme nommément mentionnée comme ayant « [exposé plus exactement la voie de Dieu](#) » à Apollos, un homme déjà converti qui lui-même « [enseignait déjà avec exactitude ce qui concernait Jésus](#) » dit le texte, mais qui avait encore des choses à apprendre ou comprendre, comme chacun d'entre nous d'ailleurs. Son mari était certes avec elle, mais elle a selon toute vraisemblance bien participé à l'enseignement plus précis d'Apollos... Le critère convertis – non convertis n'est donc peut-être pas non plus la limite séparative la plus appropriée...

- ii) Question de format du rassemblement ou de l'occasion de l'enseignement : Partant du constat effectif que l'enseignement apporté à Apollos était dans un cadre privé, plusieurs avancent plutôt comme distinction appropriée celle entre cadre « privé » d'un côté, les femmes peuvent tout y enseigner, ça ne fait pas autorité, et d'un autre, le cadre du rassemblement de l'Église ou en Église... Un partisan de ce point de vue, un certain **DIA05** Jonathan Leeman, écrit ainsi à ce sujet : « Dans le contexte de cette assemblée, tout enseignement biblique possède une forme extraordinaire d'autorité qui lie la conscience et définit la justice... C'est l'autorité collective des hommes et des femmes ensemble dans le rassemblement de l'église qui donne à l'enseignement dans cette réunion une autorité spéciale... Dieu restreint ce type d'enseignement aux seuls hommes... On distinguera entre deux sortes d'enseignement en fonction du concept de rassemblement qui est concret exégétiquement et proche de la vie réelle... Nous avons besoin de faire une question de jugement au sujet du fait de savoir à quel moment l'Église n'est plus

rassemblée... C'est une question de sagesse et nous pouvons être en désaccord sur le point de savoir où la sagesse place la limite... Parce que quelque chose n'est pas formellement "l'église assemblée", comme un petit groupe, la prudence peut suggérer de restreindre l'enseignement aux hommes parce que les personnes le perçoivent comme parlant avec la voix d'autorité de l'église réunie.. »...

J'avoue ce critère bien difficile comme le dit ce commentateur... Bon, je vais volontairement caricaturer la problématique, mais est-ce qu'un groupe de maison de 15 personnes, c'est un rassemblement de l'Église ? Oui, si il a été avisé dans les annonces officielles, sinon ça va ? Ou, si l'Église a normalement 200 membres, 15 ce n'est pas un rassemblement de l'Église, mais si l'Église n'a que 20 membres, ça l'est ?... Et une réunion où il y a 30 chrétiennes mais aussi 1 seul chrétien homme, une femme peut-elle y enseigner où se serait avoir une autorité non acceptable dans un rassemblement ?... et une étude biblique ? et un culte d'évangélisation ? Etc., etc... Par sagesse et prudence, ce commentateur dit qu'il faudrait interdire l'enseignement par un femme dans tous ces cas de figure... Mais cela reviendrait, me semble-t-il, à dire qu'elle ne peut plus enseigner dans l'Église alors que nous avons montré semaine dernière que bien des versets le rendent possible, notamment ceux déjà cités de [Corinthiens](#) et [Colossiens](#) pour lesquels il est effectivement reconnu qu'ils concernent bien le cadre de l'Église réunie en assemblée...

- iii) D'autres avancent plutôt une question de contenu. Selon eux, ce que la femme ne peut pas faire, c'est un enseignement d'autorité, un enseignement doctrinal... Certains théologiens font ainsi une distinction entre l'Enseignement avec un grand E étant, je les cite, « la définition, la défense et la préservation de la doctrine chrétienne » et l'enseignement avec un petit e qui est « un terme attrape-tout pour parler de discussions autour de la Bible dans une réunion d'église » ou « le fait de s'expliquer les Écritures les uns aux autres, d'égal à égal, selon les dons qu'on a reçus »...

Est-ce que ce que Priscille a partagé à Apollos était de l'enseignement avec un petit e ?... Peut-être faut-il combiner les deux critères : enseignement d'autorité avec un grand E dans les rassemblement d'Église ? **DIA06** Timothy Keller, l'un d'entre eux, vous avez peut-être déjà entendu son nom, dit ainsi, je cite : « Nous ne croyons pas que [1 Timothée 2.12](#) ou [1 Corinthiens 14.34-35](#) excluent l'enseignement de la Bible par des femmes aux hommes ou le fait, pour elles, de parler en public. "Enseigner avec autorité" fait référence à l'autorité disciplinaire au sujet de la doctrine de quelqu'un. » et cela est pour lui réservés aux hommes ayant fonction d'anciens dans l'Eglise.

Doctrine or not doctrine ?... Là encore, je trouve la distinction pas évidente à établir... Moi, j'ai l'impression que quand quiconque parle du salut offert par la foi, il ou elle parle doctrine. Quand l'enseignement parle de Dieu le Père, le Fils et le St-Esprit, ne parle-t-on pas doctrine ? Et quand on parle péché et pardon, ne parle-t-on pas doctrine ?... Tout enseignement biblique n'est-il pas doctrine ?... En tout cas les termes bibliques « didachē », « enseignement », que l'on a déjà mentionné et « didaskalia », son pendant pour « ce qui est enseigné » sont très fréquemment traduits par « doctrine » et incluent bien la notion de doctrine dans la grande majorité de leurs occurrences dans le NT. Et je rappelle ici encore [2 Timothée 2.2](#) dans lequel il semble bien que l'on parle de transmission de l'enseignement doctrinal à des hommes et des femmes pour qu'ils ou elles l'enseignent à d'autres hommes et d'autres femmes. Tel enseignement n'est-il à transmettre qu'à ceux du même sexe ? Il me semble que nous venons de voir que non dans l'exemple d'Apollos...

Mon point de vue personnel est qu'enseigner implique toujours le fait apprendre quelque chose à quelqu'un, d'avoir envie de transmettre un savoir... Et quand on considère que ce savoir c'est la Bible, une partie en tout cas, il me semble alors, même si j'exagère peut-être, que cet enseignement a toujours autorité, non pas du fait du statut de la personne qui enseigne mais du fait du contenu de l'enseignement, qui est une part de Vérité... « [Ta Parole est la vérité](#) » dit un verset et l'enseignant n'en est qu'un vecteur de transmission... Évidemment, on peut juste parler de la Bible, à un ami non croyant ou à une autre personne dans la foi... « J'aime particulièrement le [Psaumes 23](#) parce qu'il m'encourage », pas d'autorité particulière en disant cela, mais si on explique la signification d'un passage qu'il ou elle ne connaît pas ou peu ou mal, tout en priant en arrière-pensée que le St-Esprit lui parle et la convainque, il me semble qu'en enseignant, en essayant de transmettre ce que l'on croit être vrai, on a toujours une certaine autorité... légitime

ou pas, c'est une autre question...

Je cite encore ce Jonathan Leeman qui écrit, et je suis d'accord avec lui pour le coup, que « dans un système congrégationaliste [c'est le mode de fonctionnement dans notre Église où chaque membre est pleinement décisionnaire dans les Assemblées Générales], chaque croyant, masculin ou féminin, possède non seulement la compétence, donnée par le Saint-Esprit, de juger entre la vraie doctrine et la fausse, mais l'autorité collective donnée par Jésus de séparer la vraie doctrine de la fausse pour ce qui concerne le fait d'être membre dans l'église »... Lui, invalide ainsi ce concept d'Enseignement grand E et d'enseignement petit e... Hum, complexe, non ?

Pour moi aussi, il est artificiel de saucissonner en différentes sortes d'enseignement. Enseigner la Bible, c'est enseigner la Bible. C'est ouvrir la Bible et l'expliquer, dans toutes ses composantes.... Il y a toujours une certaine autorité en cela. Ce qui n'empêchera pas, je l'espère, celui qui enseigne, homme ou femme, de reconnaître en toute humilité ses limites ou sa méconnaissance sur tel ou tel aspect ou sujet... Et bien sûr, enseigner, ne devrait en aucun cas être une excuse ou une opportunité pour user d'un pouvoir, ou rechercher un ascendant, sur l'autre ! Là, c'est un abus non permis !

Ben dis-donc, il y a assurément pas mal de questions théoriques et pratiques en conséquence de dire que la femme ne pourrait pas enseigner en ayant autorité sur l'homme... Et dans ce cas, il faut aussi comprendre que notre verset d'[1 Timothé 2](#) impose à lui tout seul des restrictions à tous les autres qui parlent d'enseignement... C'est possible, mais... est-ce le cas ?

b) **DIA07** Usurper l'autorité

« Je ne permets pas à la femme d'enseigner en prenant autorité sur l'homme ». « Prendre autorité » a peut-être plutôt une connotation négative. Compréhension possible, même si pas certaine non plus... Les traductions françaises qui utilisent le verbe dominer donne peut-être un peu cette connotation. Dans certaines Bible anglaises, on trouve même carrément l'équivalent d'usurper l'autorité... Dans cette compréhension, Alfred Kuen disait alors de ce mot, Jean-Paul l'avait déjà cité il y a 2 ans, « qu'il s'applique à quiconque prend l'initiative et assume de son propre chef une responsabilité. Il concerne une autorité que l'on s'attribuerait soi-même ou que l'on s'approprierait indépendamment des autorisés instituées dans l'Église »... Si c'est le cas, je pense que nous serons tous d'accord pour dire qu'une telle attitude ne serait en tout cas pas acceptable, venant de quiconque d'ailleurs, homme ou femme... Et la mise en garde de Paul est d'autant plus importante que, je le rappelle, le canon du NT n'est à l'époque pas encore constitué, contrairement à aujourd'hui où la norme de l'Écriture nous permet de mieux appuyer, ou vérifier, voire questionner ce qui nous est dit et enseigné.

Peut-être que certaines femmes d'Éphèse avaient en particulier une certaine propension à ce genre de comportement ?... Nous devons enlever nos lunettes d'occidentaux du 21^{ème} siècle, car je pense en effet que, même si il n'est pas déterminant, on ne peut pas totalement exclure le facteur culturel dans ces lettres de Paul, notamment si on se souvient qu'Éphèse est la ville de la déesse Artémis, ou Diane selon son nom romain. Rappelez-vous les émeutes faites en son nom contre Paul en [Actes 19](#). « Grande est l'Artémis des Éphésiens » ont crié pendant des heures les manifestants... Et les femmes prêtresses, selon une prêtrise annuelle exercée par des jeunes filles issues de familles de notables, font autorité dans son culte... Que certaines femmes aient unilatéralement voulu un certain parallèle dans l'Église ne m'étonnerait pas outre mesure, quitte à s'arroger soi-même une autorité ni légitime ni légitimée... Dans bien d'autres villes grecques, il y a avait aussi ce genre de déesses importantes. À Corinthe, par exemple, le culte était à Aphrodite, Vénus selon le nom romain : 1000 prostituées sacrées, 1000 !, officiaient dans son temple...

Quoi qu'il en soit, s'il y a bien une connotation négative, moi, je déduis de ce verset qu'une femme peut, à contrario, enseigner sans limitation d'auditoire, de lieu ou type de rassemblement, ou de contenu, y compris doctrinal, pourvu que l'autorité qu'elle a de le faire ne soit pas de sa propre initiative ou appropriation mais bien conformément à un mandat, ponctuel ou durable ça peut être discuté, conféré par l'Église et/ou les responsables de l'Église, et toujours, bien sûr, sous l'autorité de l'Écriture et de l'Esprit..... Mais cela ne contredit-il pas d'autres dispositions bibliques qui parleraient d'autorité ?

2- DIA08 Quelle autorité ?

Même si certains le font, il me semble évident qu'il est difficile de déduire de l'éventuelle connotation incertaine d'un petit mot lui-même un peu incertain toute une théologie et une doctrine d'Église... Quelle que soit la conclusion du verset d'[1 Timothée 2.12](#) à laquelle on arrive, il convient en effet d'élargir un peu les considérations... Paul fait en particulier référence, dans les [vv.13 à 15](#) de [1 Timothée 2](#), au livre de la [Genèse ch.1, 2 et 3](#)... Le temps va malheureusement nous manquer pour aborder cela en détail mais j'en dresserai les grandes lignes.

Sans remettre en cause l'égalité en dignité et en ressemblance avec Dieu que nous avons affirmé dans notre 1ère prédication, et sans minimiser le fait que la domination de la femme par l'homme, comme [Genèse 3.16](#) le verbalise, est une perversion par abus d'autorité en conséquence du péché et non pas une volonté divine originelle, certains considèrent que ces textes enseignent l'existence d'un « ordre créationnel » instaurant des différences de rôles entre l'homme et la femme, et confiant à l'homme le rôle de direction dans le couple, voire dans les diverses sphères sociales, et que par analogie ces différences s'appliquent aussi dans l'Église...

D'autres par contre considèrent que ces textes soit (i) n'enseignent pas l'existence d'un ordre créationnel, l'ordre chronologique de création et la différenciation des sexes n'impliquant aucunement un autre ordre occupationnel ou directionnel en [Genèse 1 et 2](#). C'est le péché en [Genèse 3](#), pour lequel homme et femme ont une responsabilité enchevêtrée et égale, qui a entraîné une hiérarchisation des rapports entre hommes et femmes, par la suite seulement et en perversion du statut initial... soit (ii) s'ils implique un certain ordre créationnel, c'est uniquement au sein du couple entre le mari et sa femme, et que cela n'a pas de raison d'être particulière au sein de l'Église entre frères et sœurs en Christ.

Je ne suis encore une fois pas un spécialiste, mais j'avoue qu'à titre personnel, j'ai du mal à déceler dans les textes de [Genèse 1 et 2](#) mêmes une notion de subordination, sans hiérarchie de valeur, de la femme envers l'homme, même si il y a bien sûr un ordre chronologique de création et une dissymétrie, une différenciation, entre eux du simple fait d'être littéralement mâle et femelle... Je préfère y voir, comme le souligne un psychologue chrétien « la mise en évidence par L'Écriture, dès ses premières pages, de l'immense besoin des êtres humains de relations interpersonnelles profondes faites d'amour et de confiance réciproques ». Bon, l'un n'empêche peut-être pas l'autre...

Plusieurs textes du NT par contre, des textes de Paul comme notre [1 Timothée 2](#), mais aussi [1 Corinthiens 11](#), [v.3 à 16](#) notamment, ou [Éphésiens 5. 21-24](#), semblent interpréter ces mêmes textes de [Genèse](#) comme induisant un certain ordre créationnel, j'avoue que je n'ai pas de problème de principe avec ça, même si ce que cela implique serait certainement à approfondir... mais une autre fois...

DIA09 Notons quand même que sur ce point-là différentes compréhensions existent aussi, notamment du fait de la compréhension, encore, du mot grec utilisé : κεφαλή (kefalē). C'est ce mot dans les passages de [Corinthiens](#) et d'[Éphésiens](#) communément traduit par « tête » et que certains interprètent comme voulant dire « chef » alors que d'autres rappellent qu'il veut aussi dire « source » ou « origine »... C'est notamment la position de Matthias Raddloff, ancien professeur à l'Institut Biblique Emmaüs qui est déjà venu prêcher dans notre Église et qui a fait sa thèse de doctorat sur le sujet... Ainsi, est-ce que Paul avise que l'homme est le chef de la femme ou bien, la femme étant bien tirée de l'homme comme le dit [Genèse](#), est-ce qu'il souligne plutôt le fait que l'homme est l'origine de la femme ?... Dieu le Père est-il le chef de Christ, ou bien, puisque le Fils est engendré du Père, l'insistance est-elle plutôt sur le fait qu'Il est l'origine du Fils ?... Le débat est ouvert...

Et ça voudrait dire quoi être chef ? Avoir toujours raison ? Avoir toujours le dernier mot ? Ce qui ne veut pas toujours dire avoir raison vous en conviendrez... Être celui qui décide toujours en dernier ressort en cas de litiges ?... Selon John Stott, le théologien britannique, « la notion qui rend le mieux le concept paulinien de "tête" nous semble être celle de la "responsabilité"... La fonction du mari est plus un rôle de soutien que de contrôle, de responsabilité que d'autorité. »... D'ailleurs, sauf erreur de ma part, et je mets à part [1 Corinthiens 11 \(v.10\)](#) qui est aussi très controversé car franchement pas explicite, je reparlerai de ce passage dans quelques instants... la seule fois où le mot autorité, **DIA10** ἐξουσία (exousia) qui je le rappelle n'est pas le mot de [1 Timothée 2](#), est utilisé clairement

dans la Bible pour l'homme vis-à-vis de la femme, c'est en [1 Corinthiens 7:4](#) « La femme n'a pas autorité sur son propre corps, mais c'est le mari; et pareillement, le mari n'a pas autorité sur son propre corps, mais c'est la femme ».... Il s'agit d'une autorité bien particulière et entièrement réciproque de non autorité en fait... et au sein du couple marié seulement....

À noter aussi qu'autorité, ce n'est de toute façon pas à confondre avec domination ou dominer qui ne sont jamais bibliquement utilisés pour l'homme vis-à-vis de la femme sauf en [Genèse 3.16](#) pour aviser des conséquences du péché et non pour les avaliser par Dieu... Autorité n'est pas non plus le contraire logique et encore moins biblique de soumission. Il y a un bon nombre de versets qui commande la soumission de la femme à son mari. Oui, les femmes doivent être soumises à leur mari, mais aussi difficile à comprendre que cela puisse être pour nos esprits et cœurs humains limités, il ne me semble pas que l'on puisse en déduire que l'homme a donc autorité sur elle, franchement je ne sais pas si on peut le dire ainsi... d'autant moins si l'on considère ce mot « soumission » dans le sens mis en pratique par Jésus et enseigné par Paul à tous les chrétiens, un sens qui est très loin du concept humain de soumission vous en conviendrez !... Dieu le Fils s'est soumis au Père en s'incarnant, c'est certain, mais cette subordination volontaire est le fruit d'une décision conjointe et commune au sein de la Trinité divine. La soumission du Fils induit-elle une autorité du Père dont on peut par analogie déduire une autorité de l'homme masculin, là encore je ne sais pas si on puisse utiliser ce terme. Il est impropre. En tout cas la Bible ne l'utilise jamais en ce sens.

Bref, j'évoque tout cela juste pour que nous convenions que les choses ne sont pas aussi affirmatives que certains veulent le faire croire pour ce qui concerne l'autorité humaine dans la Bible... Et je pense que plusieurs positions sont possibles en toute sincérité biblique... Mais, je laisserai les spécialistes débattre... En tout cas, si ordre créationnel il y a, possiblement entre le mari et sa femme, je trouve cependant très difficile d'en faire une analogie pour les hommes et les femmes au sens large, et en particulier au seul sein de l'Église. D'un côté les frères, tous les frères sans distinction, auraient de facto autorité. Est-elle d'ailleurs seulement spirituelle cette autorité ? Où est-ce spécifié ? Ou est-elle aussi morale ? Ou autre ? Autre débat. Ou parle-t-on seulement de certains frères, des responsables de l'Église ? Autre débat encore. Et pourquoi eux seulement si c'est un ordre créationnel, donc pas en lien avec des dons ou fonctions spécifiques ?... Et de l'autre côté, les sœurs, toutes les sœurs sans distinction, qui ne l'auraient pas et ne pourraient pas l'avoir, sauf sur les autres femmes et les enfants et les non convertis... Et on reboucle sur les réflexions contradictoires de tout à l'heure... Moi, cela me paraît beaucoup extrapoler les textes.

Quoi qu'il en soit, la notion d'un ordre créationnel ou pas ne me semble personnellement pas déterminante. Pourquoi ? Parce que même sans la remettre en cause, l'utilisation par Paul de [Genèse](#) en [1 Timothée 2](#) n'est pas décisive en elle-même pour savoir si la non permission à la femme d'enseigner, et a fortiori de prendre autorité, est universelle ou intemporelle. Pourquoi ? Eh bien parce que pour ce qui concerne l'enseignement, nous avons déjà montré que non. Et pour l'autorité parce que Paul fait aussi référence [DIA11](#) à [Genèse](#) en [1 Corinthiens 11.8-9](#). Et Paul écrit bien cela pour appuyer son argumentaire sur des commandements concernant la femme dans l'Église... Pourtant, pourtant, la quasi-totalité des chrétiens évangéliques, bien que pleinement respectueux des Écritures s'accordent pour considérer que lesdits commandements sur le port du voile par la femme au culte, et la longueur des cheveux des chrétiens et chrétiennes ne sont pas universellement applicables et ne sont plus normatifs aujourd'hui, dans notre culture en tout cas...

Il est reconnu que c'était essentiellement contextuel et culturel, probablement par rapport aux prostituées sacrées de l'époque que j'ai évoqué tout à l'heure. Ce qui est à conserver de ce passage, c'est une exhortation, adressée aux hommes comme aux femmes, pour qu'ils se présentent de manière honorable, en fonction des règles de bienséance de leur époque et de leur culture, lors des réunions de la communauté, de ne pas vouloir choquer par sa tenue ou son comportement, et probablement de garder une différenciation sans équivoque entre hommes et femmes. La façon de faire a assurément changé à notre époque en Occident.

3- **DIA12** Ministères d'autorité

Waoouh, beaucoup de considérations à considérer sur ce vaste sujet... Il y aurait encore beaucoup de chose à dire, mais je me suis engagé à conclure aujourd'hui... Je ne peux donc pas aller plus en détails sur certains points... Je prends donc encore quelques minutes pour réfléchir à notre dernière question « Est-ce qu'une femme peut être ancien ou pasteur ? »... Tout dépend comment on se positionne sur tout ce que l'on a déjà évoqué, comment on comprend tel ou tel mot, comment on articule tel verset ou tel concept avec tel autre, comment on hiérarchise les éléments qui peuvent sembler contradictoires, etc. etc.... Personnellement, pas de souci si quelqu'un dit ne pas y être favorable, après mûre réflexion biblique, pourvu qu'il ou elle laisse la liberté à d'autres de l'être... Soyez bénis si c'est votre cas... Personnellement, pas de souci si quelqu'un dit y être favorable, après mûre réflexion biblique, pourvu qu'il ou elle laisse la liberté à d'autres de ne pas l'être... Soyez bénis aussi si c'est votre cas... Et soyez bénis si vous avez une opinion neutre ou quelque part entre les deux...

DIA13 Un Alfred Kuen a écrit concernant [1 Timothée 2.12](#) que « ce verset ne s'oppose pas à un ministère d'enseignement féminin consistant à transmettre, sous l'autorité des anciens, des vérités sur lesquelles les chrétiens s'accordent. L'enseignement n'est pas fondé sur une révélation. C'est souvent une explication ou une application de l'Écriture. Il peut aussi être la répétition et l'explication de l'enseignement apostolique qui donne à l'Eglise ses normes doctrinales et éthiques. » Dans son livre sur la femme dans l'Église, je ne trouve pas qu'il conclut clairement concernant un ministère d'ancien ou de pasteur pour une femme, mais je crois comprendre qu'il n'y était pas favorable.

Un Henri Blocher dit, lui, et je reprends les termes qu'il a employé dans diverses conférences enregistrées que j'ai écoutées, que l'Église d'aujourd'hui est plus pauvre en ministères féminins que dans le NT, ce qui est selon lui beaucoup dû à ce qu'il appelle la « monarchie pastorale », à savoir une concentration au fil du temps de tous les ministères dans la personne d'un seul homme dans beaucoup d'Églises. C'est à réformer dans une plus grande diversité de ministères et d'un collège de ministres (salariés ou bénévole ou à temps partiel). Pour lui les textes de Paul, avec notamment l'ordre créationnel, que Blocher soutient, sont un rappel du régime ordinaire établi par Dieu pour ce qui concerne l'homme et la femme. Mais ordinaire n'est pas à comprendre comme « normal » qui ferait d'autre chose quelque chose « d'anormal ». Pour lui, l'ordre créationnel donne des dispositions que Dieu a établi « en gros », à prendre en considération, mais que cela n'exclut pas Dieu de susciter comme Il veut, sans notion de nombre, y compris des ministères extraordinaires, même d'autorité ou d'enseignement, pour une femme, par la providence de Dieu....

Pour lui, la preuve du ministère d'enseignement ou d'autorité de la femme, comme c'est d'ailleurs le cas pour l'homme, sera par les dons reçus. Oui, les dons spirituels correspondants seront la preuve que Dieu appelle à tel ou tel ministère. Pour lui, même si ce ne sont pas les dispositions ordinaires, il n'y a pas dans la Bible d'article ou de code qui interdise tel ou tel ministère, même pour ceux où il n'y a pas de femmes spécifiquement mentionnées dans le NT, à savoir pour ancien/évêque (episcopos) et docteur (didaskalos). Et il précise que Dieu peut faire cela même lorsqu'il y a des hommes capables, comme il l'a fait dans l'AT, ce n'est pas pour Dieu une solution par défaut. L'ordre est une structuration souple et les stéréotypes ne sont pas un carcan... Je le rejoins en ce que, comme je le souligne régulièrement, Dieu ne saurait contrevenir aux règles qu'Il aurait fixé de Sa propre autorité.

Un John Stott plaide pour la participation de femmes au ministère pastoral et à la direction collégiale de l'Église, de telle sorte qu'elles puissent exercer tous leurs dons, notamment celui d'enseignement. Mais cet exercice est assorti de la condition suivante : que ces femmes soient intégrées à une équipe pastorale à la tête de laquelle se trouve un homme... On pourrait citer bien d'autres théologiens, des contres, des purs, des entre-deux, mais ceux-là me semblent assez connus, et respectables, ancrés dans la Parole, pour que nous considérions leurs conclusions comme honnêtes et possibles...

En terme de ministères féminins nommés dans le NT, on peut quand même souligner **DIA14** celui d'une femme apôtre, Junia, en [Romains 16.7](#), et qu'elle était non pas « éminente aux yeux des apôtres » comme disent certaines traductions, possibles mais peu logiques, mais plutôt « renommée parmi les apôtres », c'est-à-dire renommée en tant qu'apôtre parmi les apôtres... Il est assez attesté

selon les spécialistes que c'était bien une femme, même si certaines traductions portent encore Junias, qui serait un homme. Il y aurait eu déformation du nom, par machisme vraisemblablement, au 13^{ème} siècle, alors que les Pères de l'Église tels Origène, Chrysotome, ou Jérôme, entre les 3^{ème} et 5^{ème} siècles en parlaient bien, semble-t-il, comme d'une femme, et une femme apôtre. Ministère d'autorité. Certes une telle apôtre n'est pas équivalente aux Douze ou à Paul, mais son titre serait probablement assez équivalent à celui d'apôtre également attribué à Barnabas, Silas ou Timothée travaillant comme missionnaires et fondateurs d'Église.

La Bible Annotée, qui date de 1899, disait à propos de [2 Timothé 2.2](#) que nous avons abordé semaine dernière, je cite, « que ces enseignements concernaient surtout les devoirs des anciens, aptes eux-mêmes à enseigner, c'est ce qui est évident »... Ironiquement, cela concorde bien avec ce que j'ai essayé de montrer dans cette série de prédication, et le fait que ce verset s'adresse selon toute vraisemblance à des hommes et des femmes même, donc des « anciens » et « anciennes » en l'occurrence selon le commentaire de la Bible Annotée même si ses auteurs ne l'auraient assurément pas dit !...

Voilà. Moi, j'avoue que je n'étais pas très au clair sur les arguments avant de m'y pencher sérieusement ces dernières semaines, mais je rejoins désormais bien Blocher et Stott et je trouve leurs positions, « pour » avec des conditions plus cohérentes et équilibrées avec l'ensemble de la révélation biblique que les positions « contre ». Mais c'est un avis personnel... Je m'inscris ainsi dans la continuité de l'histoire de notre Église Baptiste de Thonon, mais je ne voulais pas « défendre » ce point de vue juste par tradition, c'est par une conviction un peu éclairée qu'il me semble plus juste d'en parler.

Désolé d'avoir été un peu long ce matin... Je conclus en lisant un passage **DIA15** de la 1^{ère} lettre de Pierre que nous avons abordé à l'étude biblique semaine passée. [1 Pi 5.1-3](#) « J'encourage donc les anciens qui sont parmi vous, moi qui suis un ancien comme eux ... : faites paître le troupeau de Dieu qui est chez vous; veillez sur lui, non pas par contrainte, mais volontairement, selon Dieu; non pas pour des gains honteux, mais avec ardeur; non pas en dominant comme des seigneurs sur ceux qui vous ont été confiés, mais en étant des modèles pour le troupeau »... Un ancien ou un pasteur ne prend pas autorité sur une Église, Il ne doit pas dominer, opprimer, subjuguier mais il doit prendre soin et être un modèle pour ceux que Dieu lui confie... C'est pour cela que la structure et la façon de fonctionner d'une Église locale sont aussi, et même avant tout, primordiales ! Il faut un collège de responsables qui se parlent, s'écoutent, s'encouragent, se reprennent, prient ensemble... C'est bien mieux pour limiter les risques de déviance ou d'erreur !... et il faut une Église à fonctionnement congrégationaliste, c'est aussi plus adapté pour une participation du plus grand nombre, frères et sœurs, dans l'amour et l'unité de l'Esprit...

Merci de veiller et de prier pour nous et avec nous !

Amen ? Amen !

N'hésitez pas à me faire des retours, remarques, reproches...

Temps de réflexion + Prière